



Paris, le 10 Décembre 2010

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Syndicat Indépendant des Commissaires de Police prend acte de la décision du Parquet de Bobigny de faire appel du jugement rendu contre les sept policiers impliqués dans une affaire de faux témoignages. Face à des peines totalement disproportionnées au regard de la jurisprudence locale et des réquisitions de ce même parquet, cet appel permet de conserver l'espoir qu'il reste encore un soupçon de bon sens et de cohérence au sein de cette juridiction.

Il n'est pas question pour le **SICP** de disculper les auteurs de ces faits graves. Ils doivent être sanctionnés de manière ferme mais juste, sur le plan pénal, comme sur le plan disciplinaire, l'un n'allant pas sans l'autre. Le **SICP** rappelle d'ailleurs que c'est la hiérarchie **policière locale** qui a dénoncé les faits et les a portés à la connaissance de la Justice.

Mais cette affaire est symptomatique du manque de lisibilité des jugements rendus au sein du tribunal de Bobigny. Le laxisme généralisé qui y est développé toute l'année rend d'autant plus incompréhensible la décision prise à l'endroit de ces fonctionnaires de police qu'ils avaient déjà fait l'objet d'une attaque verbale inqualifiable par le parquet à l'occasion de l'audience mais dont les réquisitions restaient équilibrées.

Un tel jugement ne manquera pas de creuser encore le fossé entre policiers et magistrats en Seine Saint Denis, alors même que les besoins de sécurité sont immenses sur ce territoire et que la justice peine à prendre le relais du premier maillon de la chaîne pénale, représentée par les forces de police. Ceux qui ont pris le risque d'une telle décision ne pouvaient pas en méconnaître les funestes implications.

Le Bureau National